



Bulletin de préconisation n°10 du 15/07/21

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2021>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

D'après le BSV n°10 du 15 juillet 2021, les captures sont en augmentation et les premiers dégâts sur fruits ont été observés. Les conditions météo sont **très favorables** à la dynamique de vol des mouches. Le niveau de risque est **modéré à fort** sur la majorité des secteurs.



MOUCHE

Observations

D'après le BSV n°10 du 15 juillet 2021, sur l'ensemble des secteurs, les olives sont réceptives à la mouche de l'olive. Les populations de mouches sont en augmentation sur les zones littorales du Var et des Alpes-Maritimes, le Gard, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, la Drôme, le Vaucluse.

Cette hausse des captures est couplée à l'observation des premiers dégâts sur fruits dans le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes-Maritimes.

Évaluation du risque

D'après le BSV n°10 du 15 juillet 2021, les niveaux de risque sont **modérés** à **forts** sur la majorité des secteurs.

Préconisation

Si ce n'est pas déjà le cas, **il est important de mettre en place une première protection rapidement** afin de protéger votre récolte de ce premier vol de mouches.

Le tableau ci-dessous récapitule les spécialités autorisées sans Certiphyto:

Stratégie barrière minérale				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli/an	Remarques
Agri jardin, Fructifia	Kaolin 99 %	50 à 60 kg/ha (1 ^{er} application)	6	1 ^{ere} application à 50 à 60 kg/ha dès que les olives sont attractives Renouvellement à 30 Kg/ha tous les 20 à 30 jours ou plus tôt en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent.

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Si un premier traitement a déjà été positionné, il est nécessaire de le renouveler si vous vous situez dans une des situations suivantes:

- Votre traitement date de plus de 3 semaines
- Érosion par le vent
- Lessivage en cas de pluies > 30mm



Pour rappel :

1) La qualité de votre pulvérisation garantira la qualité de votre traitement :

- Application sur feuillage sec et sans vent
- Afin d'optimiser la couverture de la frondaison vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25kg/ha et croiser les passages si la disposition de la parcelle le permet.



Bonne application



Mauvaise application

